

À une séance spéciale du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le lundi
23^e jour d'avril deux mille douze, à 20 h, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre Beaulieu, maire

Madame Lise Desrosiers, conseillère.

Monsieur Jean-Guy Cadieux,
Monsieur Pierre La Salle,
Monsieur François Leblanc,
Monsieur Jean-Luc Leblanc,
Monsieur Claude Mercier, conseillers

Formant quorum sous la présidence du maire.

Josée Favreau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Avis de convocation et certificat

La secrétaire fait lecture de l'avis de convocation et de son certificat attestant que l'avis a été posté, par courrier recommandé, à chacun des membres du Conseil le 12^e jour d'avril 2012.

Résolution n^o 147-2012

Ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que l'ordre du jour soit adopté.

Résolution n^o 148-2012

Embauche

Madame Cynthia Lafortune

Poste de technicienne en loisirs

Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a procédé à l'affichage d'un poste de technicien(ne) en loisir par le biais des journaux et sites électroniques;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines a procédé à la sélection des CV reçus et aux processus d'entrevues;

ATTENDU QUE la candidature de madame Cynthia Lafortune est recommandée au conseil municipal et selon les conditions suivantes :

- Taux horaire à l'embauche : 20 \$/heure
- 32,5 heures/semaine
- Période de probation de 3 mois
- Indexation 1,00 \$/heure après la période de probation
- Début de l'emploi : lundi 7 mai 2012
- Banque de maladie : 6 jours

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la candidature de madame Cynthia Lafortune soit retenue et que celle-ci soit embauchée au poste de technicienne en loisirs de la Municipalité de Saint-Jacques, tel que recommandé par le comité des ressources humaines, et le tout selon les conditions prévues à l'intérieur du guide d'emploi de la municipalité de Saint-Jacques.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Résolution n° 149-2012

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la présente séance soit levée à h .

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale

Pierre Beaulieu
Maire